



Toulouse, le 22 Juin 2015

Communiqué de Presse

**EN HAUTE GARONNE LES ATTAQUES CONTRE LES
DROITS DE GREVE ET LE DROIT SYNDICAL DOIVENT
CESSER**

En Haute Garonne, les attaques contre l'exercice syndical se multiplient. Ce jour, une enseignante de l'éducation nationale, victime de cette chasse aux sorcières a entamé une grève de la faim. Elle est victime d'une mutation arbitraire, avec 3 de ses collègues pour «raisons de service», terminologie derrière laquelle se cache une attaque contre l'équipe éducative du collège de Bellefontaine, coupable d'avoir fait grève afin d'obtenir des moyens suffisants pour enseigner dans cet établissement situé au Mirail.

Ils sont en tout 6 enseignants de ce collège à être mutés dont une mutation disciplinaire sur un dossier vide. La rentrée 2015 deviendrait difficile pour les collégiens, privés de 6 enseignants très impliqués et aux compétences professionnelles reconnues de leur hiérarchie, si les sanctions étaient maintenues.

Ces attaques sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses dans le département : ce sont des agents hospitaliers, des salariés des sociétés d'études, de cap-emploi, d'OPH habitat, de Téléperformance, de Tisséo qui sont empêchés d'exercer le plus

élémentaire des droits syndicaux, sanctionnés, attaqués en justice pour avoir fait grève ou avoir dénoncé des situations insupportable pour les salariés.

C'en est assez, la Haute Garonne ne doit pas devenir le premier département au palmarès de la criminalisation syndicale !

Dés le 16 juin, Monsieur Delqueyroux chef de cabinet du préfet ; était informé par l'Union Départementale CGT 31 de la situation dans le département et notamment dans l'éducation

A ce jour, le préfet n'est intervenu sur aucun cas du département pour faire respecter les droits des fonctionnaires et des salariés.

Dans la voie tracée par la direction de la SNCF avec les migrants, en gare de Menton, ce sont aujourd'hui la Haute -Garonne et son Préfet qui entraînent l'administration de l'État vers un retour aux heures les plus sombres et nauséabondes de la fonction publique en 1940 !

Nous réitérons notre demande publiquement à Monsieur le préfet d'intervenir pour l'ensemble des cas du département. Nous adressons un courrier à M. le préfet, Mme la ministre de l'éducation et Mme la ministre de la santé pour ne pas que la Haute Garonne devienne le premier département à utiliser, dans l'éducation nationale comme dans la santé, la mutation arbitraire comme moyen d'entraver l'activité syndicale.

Contact : 05 61 21 53 75